



« Toulouse Capitole Publications » est l'archive institutionnelle de l'Université Toulouse 1 Capitole.

Commissaires au redressement productif : rapport annuel pour l'année 2012

MACORIG-VENIER FRANCINE

Référence de publication : MACORIG-VENIER (F.), « Commissaires au redressement productif : rapport annuel pour l'année 2012 », *Revue trimestrielle de droit commercial*, 2013, n° 2, p. 337.

Pour toute question sur Toulouse Capitole Publications, contacter portail-publi@ut-capitole.fr

Commissaires au redressement productif : rapport annuel pour l'année 2012

(<http://www.redressement-productif.gouv.fr/files/rapport-annuel-2012-commissaires-redressement-productif.pdf>)

Nommés le 1er juillet 2012 par le ministre du Redressement productif sur proposition des préfets de région, les 22 commissaires au redressement productif, placés sous l'autorité de ces mêmes préfets, viennent de rendre le rapport annuel pour l'année 2012.

Ce rapport rappelle tout d'abord les deux missions principales imparties aux commissaires : l'animation d'une cellule régionale de veille et d'alerte précoce composée de représentants des principaux services de l'État, et le cas échéant, des opérateurs concernés, des collectivités territoriales ou autres acteurs locaux et chargée de veiller à la prise de mesures destinées à identifier et prévenir les difficultés des entreprises de la région ; soutien des entreprises dans la résolution de leurs difficultés par le biais de propositions de « solutions globales et pérennes » pour les entreprises en difficulté de moins de 400 salariés, en liaison avec les actionnaires, les banques, les créanciers, les clients et les fournisseurs, la Banque de France. Ils formulent des recommandations en matière de mobilisation des dispositifs publics de soutien. Ils sont les correspondants des privilégiés du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) pour les entreprises de plus de 400 salariés. Il est mentionné qu'ils travaillent en liaison avec le CIRI, la Médiation du crédit (dont le dispositif a été renouvelé par la signature d'un accord de place le 1er mars 2013 par le ministre de l'Économie et des Finances, le ministre du Redressement productif et la ministre chargée des PME, de l'innovation et de l'économie numérique), la Médiation des relations interentreprises intervenant lorsque les relations client-fournisseur sont source de difficulté.

Le rapport fait ensuite état du traitement avec succès de 368 dossiers avec 48 116 emplois préservés sur un total de 59 308 emplois concernés. Des détails quant au nombre de dossiers reçus, de dossiers traités, d'emplois concernés et d'emplois préservés sont enfin donnés région par région. Au-delà de ces données chiffrées, le rapport s'appuie pour chaque région sur des exemples précis d'entreprises dont la situation a été « traitée ». Sont indiquées les difficultés rencontrées avant que ne soient retracées les initiatives menées et rapportés les témoignages laudatifs des entreprises quant à l'intervention des commissaires au redressement productif, témoignages de nature à convaincre d'autres entreprises de se tourner vers ceux-ci.